

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

OBJET : MISSION D'ACTION CULTURELLE – DESTRUCTION DE TICKETS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. DUBERT
M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SAUBIETTE	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

M. LAURENT

ABSENTS :

Mme BISBAU, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de votants : 28



2019-06-088-DVCS - MISSION D'ACTION CULTURELLE : DESTRUCTION DE TICKETS

La mission d'action culturelle va se doter d'une billetterie électronique. Ce nouveau système facilitera le travail du régisseur en permettant un meilleur suivi des billets vendus, la vente de billets pour plusieurs spectacles différents en même temps et modernisera les échanges avec les spectateurs.

C'est avec la société Tickboss que la Mission d'Action Culturelle mettra en place ce nouveau système de billetterie. Un logiciel et une imprimante ont été acquis pour cette opération. Les billets seront donc imprimés directement au service administratif de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive.

Aussi la détention par le régisseur et par la perception des traditionnels billets n'a plus lieu d'être. Il convient donc de procéder à la destruction des billets de la MAC qui ne seront plus utilisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le bordereau de destruction établi

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Percepteur, Receveur Municipal, à détruire les tickets d'entrée pour spectacles qui ne sont plus utilisés par la Mission d'Action Culturelle en sa possession conformément au bordereau de destruction annexé à la présente délibération.

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 juin 2019

Le Maire





Direction de la Vie Culturelle et Sportive
Mission d'Action Culturelle
05.59.64.49.35
culture@ville-tarnos.fr

PROCES VERBAL D'INCINERATION DE TICKETS DE LA MAC
Suite délibération du Conseil Municipal

Valeur en € des tickets		Nombre de billets	Du n°	Au n°	Montant total
Jazz en Mars bleu 1 soir	16 €	122	579	700	1 952 €
Jazz en Mars jaune 1 soir	20 €	245	756	1000	4 900 €
Jazz en Mars orange 3 soirs	47 €	102	299	400	4 794 €
Jazz en Mars rose 2 soirs	33 €	194	307	400	6 402 €
Jazz en mars vert 2 soirs	26 €	187	314	500	4 862 €
Jazz en mars violet 3 soirs	36 €	166	135	300	5 976 €
Orange saison culturelle	12 €	174	2827	3000	2 088 €
Vert Hors saison	20 €	94	307	400	1 880 €
Vert Hors saison	20 €	500	501	1000	10 000 €
Violet saison culturelle	9 €	617	984	1600	5 553 €
TOTAL GENERAL					48 407 €